

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Poortakkerstraat 100 – 9051 Gand (S-D-W)

☎ 09/244.54.10 - 📠 09/244.54.11 - BCE 0219 458 738

RPM Gand, Section Gand

Formulaire de demande d'allocation sectorielle relative aux frais de garde d'enfants jusqu'à 3 ans

ANNEE DE GARDE : 20.....

CCT du 24.10.2023/CP120

DEMANDEUR : Numéro de registre national :-.....-.....
Nom et prénom :
Adresse complète :
Email :
Numéro de téléphone :
Travailleur frontalier : ☐ Oui ☐ Non
Compte bancaire : BE.....-.....-.....
Si numéro de compte étranger :
IBAN + SWIFT/BIC et justificatif bancaire (R.I.B. - R.I.P. ou autre).

Employé par l'entreprise :

Nom EMPLOYEUR
Adresse complète :
Date d'entrée en service :
Date de sortie de service (s'il y a lieu):

Demande une allocation pour les frais de garde de l'enfant :

ENFANT 1 : Nom et prénom :
Numéro du registre national :-.....-.....
Pour la France : N° Carte d'identité :
Pour les Pays-Bas : numéro BSN :
nombre de jours d'accueil pendant la
période d'emploi dans le secteur textile :

ENFANT 2 : Nom et prénom :
Numéro du registre national :-.....-.....
Pour la France : N° Carte d'identité :
Pour les Pays-Bas : numéro BSN :
nombre de jours d'accueil pendant la
période d'emploi dans le secteur textile :

Justificatifs à ajouter :

- Attestation fiscale 286.81 (délivrée par Kind en Gezin, l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou le gouvernement de la Communauté germanophone).
- Pour les résidents des Pays-Bas dont les enfants fréquentent un lieu d'accueil familiale ou collective aux Pays-Bas : un contrat avec le lieu d'accueil.
Pour les résidents français dont les enfants fréquentent un lieu d'accueil en France : l'attestation annuelle fiscale CAF.
Pour les Pays-Bas et la France : une attestation fiscale et une déclaration signée et/ou estampillée par le lieu d'accueil (déclaration sur l'honneur) mentionnant le nombre de jours d'accueil.
Pour d'autres situations et/ou d'autres pays, le dossier sera soumis au Conseil d'administration.
- Pour la première demande : un extrait de l'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document permettant de déduire la filiation ou le lien de parenté avec l'enfant.
- En cas d'adoption ou de famille d'accueil : un certificat de composition de ménage (ou un extrait de l'acte d'adoption).

☐ Le soussigné déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont correctes.

☐ Le soussigné déclare sur l'honneur avoir participé aux frais de garde d'enfants.

Toute donnée erronée peut donner lieu à la récupération de l'indemnité déjà accordée.

À

Date

.....
Signature du demandeur

Important :

- Si le demandeur ne travaille qu'une partie de l'année dans une entreprise textile, le plafond de l'allocation est réduit au prorata.
- La prime s'élève à 1 euro (brut) par jour avec un maximum de 150 euros par an et par enfant jusqu'à l'âge de 3 ans.
Il s'agit d'un avantage imposable sur lequel est prélevée une retenue à la source.
- La prime ne sera accordée que si toutes les conditions sont remplies.
- Elle ne s'applique qu'aux jours d'accueil situés durant la période d'emploi dans le secteur textile.
- Lorsque les deux parents travaillent dans ce secteur, ils peuvent tous deux prétendre à l'intervention ; ils doivent introduire une demande séparée.
- En remplissant cette demande, vous autorisez le Fonds à conserver les données relatives à vos enfants en fonction de l'intervention pour la garde d'enfants.
- Le délai de prescription est de 5 ans.

Déclaration de confidentialité : vos données seront traitées et stockées dans le but de calculer et de payer vos avantages sociaux. Ce traitement intervient sur la base des dispositions légales pertinentes telles que stipulées dans les CCT sectorielles. Vos données ne seront pas utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée, vous avez le droit de consulter ou de corriger ces données. Si vous souhaitez recevoir la déclaration de confidentialité complète, veuillez adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : privacy@vacantex.be.